

AR Prefecture

006-210600110-20220324-00_1-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 : DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 24 MARS 2022
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carole LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Théo PANIZZI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 24

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 11 mars 2022



AR Prefecture

006-210600110-20220324-00_1-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2022-07 : Il a été décidé la passation et la avec le groupement d'entreprises Panda Events / Directo Productions, représenté par son mandataire l'association Panda Events, ayant son siège social au 99/101 route de Canta Galet à Nice, d'un avenant n°2 portant sur le versement de l'avance d'un montant de 18 000 € pour l'année 2022, soit 30 % du montant du marché public n°2020/MP/03 du 1er décembre 2020.

2022-08 : Il a été décidé la passation et la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL Atelier du Port, ayant son siège social au 7 ter Emmanuel Philibert à Nice (06300), représentée par monsieur Didier ROMAN, Architecte D.P.L.G, portant sur la réhabilitation de la maison dite du gardien du cimetière située chemin des Myrtes à Beaulieu-sur-Mer. Le coût forfaitaire des honoraires est de 16 875 € H.T.

2022-09 : Il a été décidé la passation et la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société DP Architecture, ayant son siège social au 26, rue Paul Bounin à Nice 06100, inscrite au tableau de l'ordre des Architectes sous le numéro S13526, portant sur le réaménagement de la Baie des Fourmis. Le coût forfaitaire des honoraires est de 39 000 € H.T.

2022-10 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, Agence de Nice, sise 22, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur la mission « contrôle solidité » des tribunes qui seront installées au Tennis Club de Beaulieu-sur-Mer, du 8 au 24 avril 2022, à l'occasion du tournoi ITF Junior. Le montant forfaitaire des prestations est de 300 € HT, soit 360 € TTC.

2022-11 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL A CHAUX ET SABLE, ayant son siège social au Quartier Bérroulf à SOSPEL (06380), d'un marché public de travaux portant sur la rénovation de la Chapelle Sancta Maria de Olivo » située Bd Maréchal Leclerc à Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire du marché est de 214 022,07 € H.T.

2022-12 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association Union des Plaisanciers Berlugans (UPB), sise Le Plein Ciel – 11 boulevard Marinoni à Beaulieu-sur-Mer, d'une convention d'occupation temporaire annuelle d'un poste d'amarrage au Port des Fourmis à Beaulieu-sur-Mer. La durée de la convention est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022. Le coût forfaitaire annuel est de 964 €. Le montant de la cotisation due à l'association UPB pour l'année 2022 est de 40 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX